

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA SAVOIE

Valloire  
GALIBIER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU MARDI 27 JUILLET 2021

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 9

Représentés : 4

Absents : 2

Date de convocation : 20 juillet 2021

Date d'affichage : 20 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept juillet à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - GRANGE Christian -

**Étaient représentés :** RIVAS Natacha (donne procuration à ROUGEAUX Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - BAILLY Béatrice (donne procuration à POIROT Marie) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

**Étaient absents :** CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénéaïck

**Madame Marie POIROT est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 21-07-085

**Objet : Programmes de coupes de bois pour l'année 2022**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Comme chaque année, l'Office National des Forêts propose d'asseoir des coupes de bois en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Pour 2022, il s'agit de faire des coupes sur la parcelle 4 (forêt des Loyes sur la commune d'Albanne Montricher), parcelle de 7 hectares permettant d'exploiter un volume estimé à 455 m<sup>3</sup>, et ce dans le but d'améliorer le peuplement dans une futaie irrégulière (c'est-à-dire comprenant des arbres d'âges différents).

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le 30/07/2021

ID : 073-217303064-20210727-21\_07\_085-DE



Etat d'assiette 2022 :

Position par rapport à l'aménagement	Parcelle 7 ha	Mode de commercialisation prévisionnel pour les coupes vendues	
		Délivrance (volume estimé m3)	Contrat Bois façonné
Coupes pour amélioration du peuplement	N°4	455	

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure :

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites "ventes groupées"), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de "Vente et exploitation groupée" sera rédigée.

La commission des finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 22 juillet 2021, a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Envoyé en préfecture le 30/07/2021

Reçu en préfecture le 30/07/2021

Affiché le 30/07/2021

Berger  
Lexisul

ID : 073-217303064-20210727-21\_07\_085-DE

Le Conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Vu l'avis de la commission des finances, administration générale, développement durable  
et communication du 22 juillet 2021,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- d'approuver l'état d'assiette des coupes de l'année 2022 présenté ci-dessus,
- pour les coupes inscrites, de préciser la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- d'informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF.
- de préciser que le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité,
- de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



A large, stylized blue ink signature of Jean-Pierre Rougeaux, written over a circular official stamp of the Mayor of Valloire.

Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 30/07/2021

Affichage : 30/07/2021

Valloire, le 30/07/2021

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.



A smaller blue ink signature of Jean-Pierre Rougeaux, written over a circular official stamp of the Mayor of Valloire.